

**ETUDE A LA RESTAURATION DE LA CONTINUTE ECOLOGIQUE
DES OUVRAGES DE PANNECOT, FLEURY, COEUILLON**

**Compte-rendu de la réunion de lancement
du 6 septembre 2012 à la Mairie de Biches**

Présents :

DEMEUSY Julien – Etablissement Public Loire
BOISGARD Laurent – Etablissement Public Loire

MARTIN Bernard – Maire de Biches
RENARD Gisèle – Maire adjoint du Biches
ROLLOT Bernard – Maire adjoint de Biches
DARDANT Michèle – Maire de Châtillon en Bazois
MARIE Michel – 1^{er} adjoint de Châtillon en Bazois
BERNARD Jean-Paul – Maire de Limanton

DUCHOIX Didier – AAPPMA « Gardon du Bazois »
PEROT Alain – AAPPMA « Gardon du Bazois »
LEFEVRE Daniel – AAPPMA « Gardon du Bazois »
BESANCENOT Thierry – AAPPMA « La flottante »
JOUANIN Gilbert – Président de l’AAPPMA « Gardon du Bazois »

DUPONT Aymeric – Agence de l’eau Loire Bretagne
ALRIC Fabrice – Conseil Général de la Nièvre, responsable services espaces naturels
sensibles et milieux aquatiques
THOMAS François – Conseil Général de la Nièvre, service de l’eau
SOUCHET Aude – Maison de l’environnement entre Loire et Allier, représentante WWF
HUGER François – ONEMA DIR Bourgogne – Franche Comté
ALFIER Ivan – Fédération départementale de pêche 58
DURVILLE Frédéric – Syndicat Mixte du Canal du Nivernais
GAZET Christine – DDT 58
TORRES André – DDT58/SEFB
PUTOIS Helyette – Association pour l’aménagement et la sauvegarde du site de Fleury
PUTOIS Daniel - Association pour l’aménagement et la sauvegarde du site de Fleury
FALLET Jean-Paul – Association pour l’aménagement et la sauvegarde du site de Fleury

PETIT Max – Service navigation Corbigny
VERMENOT François - Service navigation Corbigny
CHAVON Patrick – Chef d’équipe Canal du Nivernais à Châtillon
BERNARD Pascal – Président de l’association « le barrage Panneçot » - Limanton

BARBAN Christelle – Chargée d’affaires SOMIVAL
NORMAND Mathilde - SOMIVAL

Excusés :

VIVIER Anne – DREAL Bourgogne
BAISEZ Aurore – LOGRAMI
WEROCHOWSKI Antoine – Conseil Régional de Bourgogne

L'ordre du jour était le suivant :

- Présentation de la procédure et des obligations liées au classement des cours d'eau / DCE, avec mention des opérations en cours sur l'aval du bassin (C. Gazet DDT58)
- Présentation de la démarche par le Conseil Général (F. Thomas CG58), et explication de la sollicitation auprès de l'Etablissement Public Loire (Ep Loire)
- Présentation de l'Ep Loire
- Présentation, méthodologie et planning de l'étude (SOMIVAL)
- Discussion

1) Contexte général

L'Etablissement public Loire a mandaté le bureau d'études SOMIVAL pour étudier l'aménagement de 3 barrages sur l'Aron : Le barrage de Panneçot, Fleury et Coeuillon. Cette réunion a pour but de présenter l'objectif de l'étude et la méthodologie de SOMIVAL au comité de pilotage ainsi qu'aux acteurs locaux.

2) Aspect réglementaire

Il est rappelé que l'étude s'inscrit dans le cadre de la DCE, qui exige le bon état écologique des eaux en 2015. Le code de l'environnement classe les eaux en deux listes. L'arrêté concernant l'Aron a été publié le 16 août 2012, classant l'Aron en liste 2. A noter que la truite de mer n'est plus présente sur l'Aron et ne sera donc pas prise en compte dans cette étude.

Mme Gazet insiste sur le fait que cette classification exige une action de restauration afin de permettre le franchissement des barrages par les poissons. Cette action ne signifie pas nécessairement la suppression de l'ouvrage mais la suppression de l'obstacle en le rendant franchissable.

A noter que les 3 barrages de Fleury, Coeuillon et Panneçot sont également des ouvrages Grenelle.

3) L'Etablissement public Loire

M. Demeusy présente l'Etablissement public Loire et ses activités. Cet établissement a été sollicité par le Conseil Général de la Nièvre (collectivité membre) pour être maître d'ouvrage de cette étude.

Le Conseil Général a pris la gestion des ouvrages concernés par l'étude et les obligations liées au propriétaire suite à une convention signée en 1972 avec l'Etat (Subdivision de la Navigation/VNF). Cette convention prend fin en 2014. C'est donc au Conseil Général que reviendra la décision finale du choix des scénarios.

A noter que l'Ep Loire va lancer prochainement une étude similaire dans le département de la Lozère.

Les différents documents qui seront produits seront mis en ligne sur la site internet « www.eptb-loire.fr », rubrique « aménagement et gestion des eaux ».

4) Discussion et remarques

Par cette étude, M. Demeusy souligne le réel engagement du Conseil Général pour restaurer la continuité écologique au niveau de ces 3 ouvrages avant même la publication de l'arrêté de classement du 16 août 2012. Aucune obligation réglementaire n'existait avant ce dernier.

Le moulin de Châtillon se trouve en amont du tronçon d'étude. Il sera à prendre en compte dans la réflexion globale.

L'association pour l'aménagement et la sauvegarde du site de Fleury s'interroge sur la prise en compte de l'aspect social et culturel dans cette étude. Leur inquiétude se porte principalement sur un effacement de l'ouvrage. SOMIVAL, l'Ep Loire ainsi que le Conseil Général précisent que l'un des objectifs premiers de cette étude est de prendre en compte le contexte local et les enjeux forts liés à ces ouvrages. Des entretiens sont prévus à cet effet, avec les acteurs locaux et les représentants des différents organismes impliqués. Ces entretiens s'effectueront à compter du 21 septembre.

Suite à cette étude, une concertation sera menée au sein du Conseil Général en 2013, avec une prise de décision en 2014.

Mme Barban rappelle que cette étude doit aboutir à un avant-projet sommaire. La réalisation éventuelle de travaux ne pourra se faire qu'après établissement d'un projet définitif et d'un dossier réglementaire au titre de la loi sur l'eau, ce qui prendra un certain temps. La recherche d'aides financières peut également allonger les délais de mise en œuvre d'éventuels travaux.

M. Dupont explique les modalités de financement de l'Agence de l'eau et précise qu'à partir de janvier 2013 un nouveau programme (10^e) d'interventions sera effectif. L'étude sera financée en partie, ainsi que les travaux. Le pourcentage de financement varie selon le scénario choisi. Il est maximal pour un dérasement mais est également important pour la construction de dispositifs de franchissement. En effet, la décision de la part financée se fait suite à une concertation prenant en compte l'intérêt écologique mais également les différents usages des sites concernés.

A noter que d'autres études sont en cours à Cercy-la-Tour, sur l'Aron et également sur la Canne (étude du WWF). Il existe donc une dynamique sur l'Aron, cette étude s'inscrit ainsi dans une démarche globale à l'échelle du bassin versant. Ce type de démarche est privilégié par l'Agence de l'eau, qui finalise par ailleurs un programme d'actions sur le bassin de la rivière Nièvre.

M. Martin évoque le problème d'entretien du lit de la rivière par les riverains, qui sont tenus de s'en charger. M. Dupont souligne que ce sujet est à distinguer du sujet de la présente étude, bien que faisant partie du bon état écologique des eaux. Les syndicats de rivière ont un rôle à jouer dans ce domaine. Une étude sur la rivière Nièvre est également réalisée par une animatrice dont le poste est financé par l'Agence de l'eau Loire-Bretagne. Le but de cette étude est de réaliser un état des lieux et un diagnostic des rivières, en collaboration avec la fédération de pêche.

M. Martin souligne que deux syndicats existaient voilà quelques mois sur le bassin de l'Aron, mais faute de financement ils ont été dissouts et les travaux n'ont donc jamais pu être effectués. Il semble donc tout autant essentiel de résoudre ce problème.

Pour conclure, Mme Barban précise clairement que les avis, ressentis des acteurs ainsi que l'aspect patrimonial et culturel de ces sites seront pris en compte dans de cette étude. L'objectif premier est d'aboutir à une solution permettant de concilier le rétablissement de la continuité écologique et les intérêts des usagers de la rivière, tant au niveau économique que social.